



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.19.040**  
portant sur

**L'attribution du marché public de travaux concernant la restauration  
de la partie sud de l'église Saint-Loup à Ingré – Lot 2 Maçonnerie et  
enduit intérieur**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un marché en procédure adaptée est passé avec la société RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE – 38 rue des charbonneries – 45140 ORMES pour les travaux de restauration de la partie sud de l'église Saint-Loup (lot 2 maçonnerie et enduit intérieur) à Ingré pour un montant de 83 304.99 € € HT soit 99 965.99 € TTC.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- La société Restauration patrimoine Lagarde

A Ingré, le **12 SEP. 2019**



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : *13 septembre 2019*

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Acte à classer

dc-19-040

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-09-13T16-09-59.00 ( MI218936873 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20190913-dc-19-040-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : attribution du marché public de travaux concernant  
la restauration de la partie sud de l'église saint-Isidore  
à Ingré - lot 2 maçonnerie et enduit intérieur

Date de décision : 13/09/2019



Nature de l'acte : Autres

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.7. Dossier de passation de marché(s) signé(s) par l'exécutif ou son délégué auquel sont jointes les pièces de procédure :
- 1.1.7.4. qui est soumis à une obligation de publicité légale au niveau local en raison du montant de l'opération auquel il se rattache.

Acte : DC.19.040 - ATTRIBUTION  
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX  
LOT 2.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

DC.19.040 LOT 2-  
compressé.PDF

Type PJ : 99\_AU - Autre document

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/09/19 à 16:09

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 13/09/19 à 16:10

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 13/09/19 à 16:16